

Légionellose : pas de recrudescence de cas en Loire-Atlantique

Qu'est-ce que la légionellose ?

La légionellose est une **infection pulmonaire grave**, qui touche particulièrement les **personnes fragilisées** (personnes âgées, personnes atteintes de maladies chroniques, ou de maladies affaiblissant les défenses immunitaires, ou encore tabagiques,...).

Cette maladie est liée à une bactérie, la **légionelle**, qui peut se multiplier sous certaines conditions dans de l'eau chaude.

La légionellose ne se transmet pas de personne à personne. La **contamination se fait par voie respiratoire**, par inhalation d'eau contaminée diffusée en aérosol, c'est-à-dire par la douche, le bain bouillonnant, les spas... La contamination peut également se faire en dehors des habitations, par certains types de tours aéroréfrigérantes.

Les premiers signes de la légionellose se traduisent par un état grippal avec de la fièvre et une toux, évoluant vers une infection pulmonaire. Sous traitement antibiotique adapté, l'évolution est le plus souvent favorable.

La situation en Loire-Atlantique : pas de crise sanitaire

Cette maladie fait l'objet de surveillance de la part de l'INVS et de signalement immédiat auprès des ARS. Près de 1300 cas de légionellose ont été comptabilisés en France en 2012. Le taux de mortalité est de l'ordre de 12%.

En Loire-Atlantique, 14 cas ont été déclarés à l'ARS en 2013, dont un décès. Depuis le début de cette année, 5 cas ont été signalés, sans lien entre eux, dont 2 ayant entraîné un décès (il s'agissait de personnes âgées, l'une résidente d'une maison de retraite, l'autre vivant en maison individuelle). Ce chiffre reste dans la moyenne des Pays de la Loire, inférieure à la moyenne nationale.

Le signalement auprès de l'ARS déclenche systématiquement **une enquête environnementale** pour rechercher les causes possibles de la contamination. Si une source d'exposition est identifiée, des mesures sont prises pour **supprimer cette contamination** (augmentation de la température de l'eau, détartrage, désinfection du système d'eau,...). Les personnes potentiellement exposées aux risques sont également **informées des mesures de précaution** individuelles à adopter, si besoin.

Dans la situation de contamination d'un immeuble dans le quartier Zola à Nantes, les mesures de précaution ont consisté à recommander de ne pas prendre de douche, dans l'attente des résultats prouvant l'efficacité du traitement du système d'eau chaude sanitaire.

L'information sur les cas de légionellose

Le nombre de cas de légionellose est rendu public chaque année par l'ARS Pays de la Loire et par l'InVS.

L'ARS publie chaque année le bilan de la Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires (CVAGS), qui traite les signalements. Ce bilan indique le nombre de cas de légionellose signalés dans la région et dans chaque département.

www.ars.paysdelaloire.sante.fr/Cellule-de-veille-d-alerte-et.160392.0.html

La Cire des Pays de la Loire, qui assure les missions de l'InVS en région, rend aussi publique ces informations dans son bulletin de veille sanitaire, également accessible depuis le site de l'ARS Pays de la Loire.

www.ars.paysdelaloire.sante.fr/Cire-Pays-de-la-Loire.102179.0.html

